Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le mercredi 5 février 2025 à 9 h salle Peter-McGill, hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Alia Hassan-Cournol, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alex Norris, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif
Mme Marie Plourde, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 0118

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 février 2025 en y retirant le point 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 0119

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE25 0120

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE25 0121

Il est

RÉSOLU :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la fourniture sur demande, de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats conclus avec Loiselle inc., Sanexen services environnementaux inc. et Biogénie Canada inc. (CE23 0548), sans dépenses additionnelles;

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la fourniture sur demande, de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats conclus avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG23 0193), sans dépenses additionnelles;

2- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 755 385,75 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de sites pour la valorisation ou le traitement de sols contaminés et l'élimination de matières résiduelles mélangées à des sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc., (CE23 0548 et CG23 0193), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 510 771,50 $ à 2 266 157,25 $, taxes incluses ;

Firmes	Zone	Montant initial (taxes incluses)	Dépense additionnelle (taxes incluses)	Montant total majoré (taxes incluses)	Variation de quantités (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
Loiselle inc. (3 contrats)	Zone NORD AB	573 437,81 $	286 718,91 $	860 156,72 $	129 023,51 $	989 180,23 $
	Zone EST AB	344 062,69 $	172 031,34 $	516 094,03 $	77 414,10 $	593 508,13 $
	Zone SUD BC sans odeur	593 271,00 $	296 635,50 $	889 906,50 $	133 485,98 $	1 023 392,48 $
	Total	**1 510 771,50 $**	**755 385,75 $**	**2 266 157,25 $**	**399 923,59 $**	**2 666 080,84 $**

3- d'autoriser une dépense de 399 923,59 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, dont les montants sont indiqués au tableau pour chacun des contrats;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et aux unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1248365001

CE25 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 327 780 $, taxes incluses;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce contrat;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 415 588 $ équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation des camps de jour Espace pour la vie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1249456002

CE25 0123

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d’accorder au seul soumissionnaire conforme Les Équipements Twin Laval inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de bennes diverses sur camions de classe huit (8) fournis par le Service du matériel roulant et des ateliers, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 976 012,90 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20689;

2- d'autoriser une dépense de 595 202,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Équipements Twin Laval inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1247567047

CE25 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle la firme Énergère inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipements du système intelligent GE pour l'éclairage public, pour une somme maximale de 1 935 521,24 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20748;

2- d'autoriser une dépense de 290 328,19 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves à prolonger le contrat pour un maximum de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

4- de procéder à une évaluation de rendement de la firme Énergère inc.;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1257231007

CE25 0125

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'interventions diverses en signalisation routière, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20774 et au tableau de prix reçus joint;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Signalisation Gardaworld senc	1	1 249 243,62 $
Teltech Signalisation inc.	2	1 666 223,45 $
Béton Brunet ltée-Division Signalisation	3	1 606 001,15 $

2- d'autoriser une dépense de 678 220,23 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Signalisation Gardaworld senc, Teltech Signalisation inc., Béton Brunet ltée-Division Signalisation;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1259462001

CE25 0126

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, à compter du 1er avril 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 275 018,02 $, taxes incluses, pour un service d'entretien ménager au quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Service d'entretien Alphanet inc. (CG22 0023), majorant ainsi le montant total du contrat de 907 559,45 $ à 1 182 577,47 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 27 501,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1257157001

CE25 0127

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Louis Bouvier, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dramaturgie d'une intersection » pour une somme maximale de 242 597,25 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 22 995 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 19 545,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Louis Bouvier à cet effet;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1257641001

CE25 0128

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Frédéric Laforge, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Tous les corps ont quelque chose à dire » pour une somme maximale de 512 788,50 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 17 246,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Frédéric Laforge, à cet effet

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1240552004

CE25 0129

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour la location de camions avec opérateurs dans le site de gestion des sols excavés du parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC) et pour les services de transport des résidus de fonte des neiges des lieux d'élimination de la neige (LEN), et de diverses matières en vrac dans les arrondissements, d'une durée d'une année, pour un montant maximal de 1 341 052,67 $, taxes incluses;

2- d'approuver un projet de convention à cette fin;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1259445001

CE25 0130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025 pour un montant maximal de 13 450 208 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 1 345 020,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 345 020,80 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1257567001

CE25 0131

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'acquisition de 90 licences perpétuelles MS Server pour la virtualisation des serveurs physiques des usines d'eau potable, pour une somme maximale de 181 797,55 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 21 janvier 2025;

2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1255035001

CE25 0132

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 145 136,88 $, taxes incluses, pour le droit d'utilisation d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), dans le cadre du contrat accordé à la firme ESI Technologies de l'information inc. (CG21 0218), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 918 074,49 $ à 11 063 211,37 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1259563003

CE25 0133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur William entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 016 948,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24038-198910-C;

2- d'autoriser une dépense de 452 542,33 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 150 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1245732001

CE25 0134

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal et Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 873 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519601;

2- d'autoriser une dépense de 987 300 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 323 883,24 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247231069

CE25 0135

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de voirie dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 783 707,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519502;

2- d'autoriser une dépense de 878 370,72 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 226 392,73 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1247231076

CE25 0136

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'accorder à la firme Le Groupe LML ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'implantation d'électricité et d'instrumentation à des chambres d'aqueduc destinées à la mesure et à la régulation de la pression de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 446 958,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24030-C;

2- d'autoriser une dépense de 144 695,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 144 695,81 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1246263004

CE25 0137

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure une entente-cadre de durée de deux ans par laquelle CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à exécuter les travaux de réparation d'égouts de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 501 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24039-C;

2- d'autoriser une dépense de 25 050 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 4 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1248023001

CE25 0138

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 736 492,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 519501;

2- d'autoriser une dépense de 973 649,23 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 214 202,83 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1247231077

CE25 0139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de la rue Saint-Denis entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, et l'aménagement du REV sur l'avenue Viger entre la rue Berri et la rue De Bullion aux abords du CHUM (lot I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 245 362,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509502;

2- d'autoriser une dépense de 1 625 372,33 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 814 582,64 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc.;

5- d'imputer une dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1247231066

CE25 0140

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relatif à la construction et à l'entretien du passage à niveau De L'Épée dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1247596002

CE25 0141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à la firme Les Entreprises de Construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement du passage à niveau De L'Épée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 406,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 518701;

2- d'autoriser une dépense de 122 311,01 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 917 194,22 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'accorder un contrat de gré à gré à Canadien Pacifique Kansas City, fournisseur unique, pour un montant maximal de 1 625 024,28 $, taxes incluses (entente : 1 413 064,59 $ + contingences : 211 959,69 $) pour des travaux de construction et d'installation d'équipements spécialisés en signalisation ferroviaire;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises de Construction Ventec inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1247231071

CE25 0142

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction d'un abri permanent pour les deux génératrices mobiles situées au réservoir d'eau potable Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 345 717,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15930-1;

2- d'autoriser une dépense de 269 143,60 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 134 571,80 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de MGB Associés inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1249596003

CE25 0143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle le Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en conception et réalisation pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc principal, pour une somme maximale de 1 491 340,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20699;

2- de procéder à une évaluation du rendement du Groupe Intervia inc.;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1247631001

CE25 0144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à l'équipe composée des firmes Les Architectes FABG inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 317 538,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20736;

2- d'autoriser une dépense de 197 630,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 131 753,81 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Les Architectes FABG inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1248750001

CE25 0145

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 460 440,39 $, taxes incluses, pour les services professionnels d’intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 217 593,43 $ à 4 678 033,82 $, taxes incluses;

2- d'approuver le projet d’avenant 2 au contrat à cet effet;

3- d’autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1259563001

CE25 0146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation pour une durée de 12 mois, sans dépense additionnelle, du contrat-cadre de services professionnels en ingénierie octroyé à la suite de l'appel d'offres public 22-19537 à Stantec Experts-Conseils ltée (CG23 0078).

Adopté à l'unanimité.

20.026 1259911001

CE25 0147

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse, afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur l'avenue de Gaspé.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1248126005

CE25 0148

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de modifier les ententes-cadres de transfert entre les comités de retraite des régimes de retraite de la Société de transport de Montréal (1992 et Syndicat du transport de Montréal CSN), la Ville de Montréal et les commissions de régime de retraite suivantes :

- Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal
- Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal
- Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.028 1243376008

CE25 0149

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de modifier l'entente-cadre de transfert entre Hydro-Québec, la Ville de Montréal et les commissions de régime de retraite suivantes :

- Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal
- Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal

Adopté à l'unanimité.

20.029 1243376007

CE25 0150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire de la Ville de Montréal en faveur de la Banque de Nouvelle-Écosse, prêteur de 9399-8532 Québec inc.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1256462001

CE25 0151

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville vend aux sociétés Le Complexe 9350 S.E.C. et Le Marché PIE-IX S.E.C., à des fins d'assemblage pour l'aménagement d'un stationnement, un terrain constitué d'une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et d'une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 736), situé à l'extrémité sud du boulevard des Grandes-Prairies, au sud du boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie totale d'environ 2 145,8 mètres carrés, pour un montant de 871 795 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;

2- de fermer et de retirer du domaine public une partie du lot 2 212 588 du cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 735) et une partie du lot 6 296 368 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lot projeté 6 667 736);

3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet que l'opération cadastrale est complétée et que les nouveaux lots, créés et publiés au registre foncier du cadastre du Québec, visés par l'acte de vente sont conformes à la promesse d'achat;

4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite à l'effet que l'organisme à but non lucratif Proanima Montréal a acquis l'immeuble situé au 9350 boulevard Pie-IX dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

5- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;

6- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1248290011

CE25 0152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le projet de permission de passage consentie par le Réseau de Transport Métropolitain (Exo) en faveur de la Ville de Montréal, applicable à compter de la date de l'octroi du contrat à l'entrepreneur de la Ville jusqu'à la fin de l'exploitation, sur une partie du lot 4 252 528 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située dans le stationnement de la gare Pointe-Claire, dans la Ville de Pointe-Claire, à des fins d'installation d'une conduite d'aqueduc souterraine, moyennant des frais annuels de 4 500 $, avec indexation, et un montant forfaitaire de 750 $, taxes incluses, à titre de frais administratifs, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission;

2- d'approuver pour l'année 2025, un virement budgétaire de 5 250 $ en provenance du Service de l'eau vers le Service de la stratégie immobilière;

3- d'approuver pour l'année 2026 et les suivantes, un ajustement annuel récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière au montant de 5 250 $, afin d'assurer le paiement de la permission;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1248042002

CE25 0153

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Côte Saint-Luc, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2025, un local d'une superficie de 751,61 mètres carrés (8 084,71 pieds carrés) de l'immeuble situé au 6815, chemin de la Côte Saint-Luc et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers 78 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 88 935 $; la dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 889 350 $, non taxable;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 24 353 $, net de taxes, en provenance du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) vers le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour l'année 2025;

3- d'autoriser un ajustement annuel récurrent de la base budgétaire du SSI au montant de 24 353 $, net de taxes, en provenance du SGPI pour l'année 2026 et les suivantes;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1244565003

CE25 0154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Meubles d'autrefois M.B., pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er mai 2025, le local 250, situé dans l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie d'environ 1 620 pieds carrés, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 265 814,40 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1256025001

CE25 0155

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de troisième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue au Conseil des métiers d'art du Québec, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1er janvier 2025, des locaux situés au quatrième étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est, d'une superficie de 2 461,50 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 56 215,68 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1246025011

CE25 0156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion IMOG inc., pour une période de trois ans, à compter du 1er juillet 2025, un terrain et des locaux situés au 435, rue Port-Royal Ouest, d'une superficie d'environ de 83 135 pieds carrés, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 1 935 282,46 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1245372008

CE25 0157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 70 000 $ au Chantier de l'économie sociale pour la tenue du Sommet de l'économie sociale, les 14 et 15 mai 2025 à Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1257896001

CE25 0158

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier de 3 464 250 $ à la Société de verdissement du Montréal métropolitain afin de soutenir le verdissement et le renforcement de la canopée montréalaise sur les sites privés et institutionnels, pour la période du 17 février au 31 décembre 2025;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1245756001

CE25 0159

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 144 812 $ aux villes liées ci-après désignées, pour l'année 2025, couvrant les quatre années financières 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, pour le montant indiqué en regard de chacune d'elles, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité - Convention MESS- Ville 2024-2029 :

Villes liées	Versement annuel				Soutien total
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
Ville de Côte-Saint-Luc	80 193 $	80 193 $	80 193 $	80 193 $	320 772 $
Ville Dollard-des Ormeaux	66 467 $	66 467 $	66 467 $	66 467 $	265 868 $
Ville de Dorval	30 976 $	30 976 $	30 976 $	30 976 $	123 904 $
Ville de Montréal-Est	26 387 $	26 387 $	26 387 $	26 387 $	105 548 $
Ville de Pointe-Claire	35 401 $	35 401 $	35 401 $	35 401 $	141 604 $
Ville de Westmount	46 779 $	46 779 $	46 779 $	46 779 $	187 116 $

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et les villes liées désignées ci-dessus, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1245970004

CE25 0160

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 625 000 $ et un soutien technique estimé à 2 218 952 $, aux organismes ci-après désignés pour les années 2025-2026-2027, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival	Soutien financier total recommandé dans ce dossier
Festival Igloo	Igloofest	300 000 $
Festival Montréal en Lumière	Festival Montréal en Lumière (MEL)	2 325 000 $

2- d'accorder un soutien financier additionnel de 535 000 $, soit 45 000 $ en 2025, 45 000$ en 2026 et 445 000 $ en 2027 au Festival TransAmériques, dans le cadre du Festival TransAmériques (FTA) (CM24 0300), majorant ainsi le soutien financier total de 1 200 000 $ à 1 735 000 $ et prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027;

3- d'accorder un soutien financier additionnel de 315 000 $, soit 5 000 $ en 2025, 155 000 $ en 2026 et 155 000 $ en 2027 à la Fondation Québec Cinéma, dans le cadre des Rendez-vous Québec Cinéma (CM23 0162), majorant ainsi le soutien financier total de 450 000 $ à 765 000 $ et prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2027;

4- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1256370001

CE25 0161

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à SECO Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour la période du 17 février au 30 avril 2025, les contrats pour les services de gardiennage dans des haltes-chaleur, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20849;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
SECO Sécurité	Lot 1	159 754,64 $
SECO Sécurité	Lot 2	159 754,64 $

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1259921001

CE25 0162

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les orientations et objectifs du Cadre d'intervention - Accès loisir de la Ville de Montréal pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle (CIALM) 2025-2027, en remplacement du Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes pan-montréalais (PANAM) et du Programme d'accompagnement en loisir de la Ville de Montréal (PALM).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1246367001

CE25 0163

Il est

RÉSOLU :

de lever les mesures suivantes visant à assurer la réalisation du plan de resserrement 2023 :

- Mesure 2. Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement de l'embauche afin de prioriser les postes de nature opérationnelle;
- Mesure 3. Suspendre jusqu'à nouvel ordre les déplacements hors Québec;
- Mesure 4. Décréter jusqu'à nouvel ordre un resserrement des dépenses d'honoraires professionnels, excluant les services techniques;
- Mesure 10. Exiger des services municipaux le resserrement de toutes dépenses additionnelles jusqu'à nouvel ordre.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1256254001

CE25 0164

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- que la Ville de Montréal :

   - s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

- s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

- s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;

- s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

- s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

2- d’autoriser le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1249569009

CE25 0165

Il est

RÉSOLU :

1- d’autoriser le partage de la volumétrie estimée des besoins de la Ville de Montréal en vue de l’adhésion au regroupement d’achats pour l’acquisition de logiciels Microsoft Select Plus et Entreprise via le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG);

2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures technologiques, du Service des technologies de l’information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1259633001

CE25 0166

Considérant que le Jardin botanique de la Ville de Montréal collabore depuis de nombreuses années avec l'Institut de recherche en biologie végétale;

Considérant que l'Institut de recherche en biologie végétale souhaite mettre en oeuvre le projet intitulé Planter des arbres d'espèces variées et d'origine méridionale pour créer la « Forêt de demain » et pérenniser un espace vert sur une ancienne friche industrielle dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, qui a pour objectif la plantation d'arbres afin de favoriser le verdissement et la décontamination du sol, en utilisant des approches de phytoremédiation sur quatre hectares de friches industrielles (brownfields) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;

Considérant l'intérêt de la Ville à collaborer au projet via l'expertise des scientifiques du Jardin botanique;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités pilote un programme de subvention intitulé Croissance de la canopée des collectivités canadiennes et que les demandes de subvention déposées dans le cadre de ce programme doivent être effectuées en collaboration avec une municipalité;

Considérant que l'Institut de recherche en biologie végétale souhaite déposer une demande de subvention de 450 000 $ dans le cadre de ce programme pour son projet;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le dépôt, par l'Institut de recherche en biologie végétale, d'une demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet Planter des arbres d'espèces variées et d'origine méridionale pour créer la « Forêt de demain » et pérenniser un espace vert sur une ancienne friche industrielle dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes, pour un montant de 450 000 $.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1256887001

CE25 0167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 pour une dépense de 465 068,55 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1254784001

CE25 0168

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 6 768 $ provenant de la Société des Amis du Biodôme pour les activités de la Division recherches et collections vivantes du Biodôme;

2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de l'Espace pour la vie à imputer ce montant pour les activités de la Division recherches et collections vivantes du Biodôme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1245627002

CE25 0169

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 17 novembre 2025, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1255741001

CE25 0170

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des finances et de l'évaluation foncière à procéder à un virement de 5 600 000 $ en provenance des services centraux vers les dépenses communes dans le cadre de la révision et de l'optimisation des activités, prévu au budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1249135002

CE25 0171

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 139 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (24-044), l'ordonnance numéro 2, jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'accorder une gratuité à International Gymnix d'une valeur de 33 237,61 $, taxes incluses, pour l'utilisation du Stade de soccer de Montréal, dans le cadre de l'événement International Gymnix, qui se tiendra du 5 au 9 mars 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1255978001

CE25 0172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert jusqu'à 1 h 00, dans la nuit du 1er au 2 mars 2025, lors de l'événement Nuit blanche à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258994001

CE25 0173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser l'organisme Espace ESC ltée, enregistré au numéro enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le dimanche 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;

2- d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;

3- d'autoriser l'organisme Vino Disco, enregistré au numéro 1178589942, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;

4- d'autoriser l'organisme MTELUS, enregistré au numéro 3375080283, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise pour la Nuit blanche;

5- d'autoriser 19 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial du Village, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Stéréo	858 Ste-Catherine Est	1161111910	1673003
Le Bar S.T.O.C.K.	1171 Ste-Catherine Est	1160816048	1917871
Bar Renard / Motel Motel	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	3123353
1309 Terrassse Urbaine	1309 Ste-Catherine Est	1173242562	260729
District video lounge	1365 Ste-Catherine Est	1172397607	4568259
Bar Le Campus	1111 Ste-Catherine Est	1177636827	183558
Bar Discothèque Unity III	1171 Ste-Catherine Est	1167795195	1917541
Le Date Piano Bar	1218 Ste-Catherine Est	1144219236	203968
Notre-Boeuf-de-Grâce	1302 Ste-Catherine Est	1174437682	2811909
Bar l'Aigle Noir	1315 Ste-Catherine Est	1174270216	333708
Le Saloon Bistro Bar	1333 Ste-Catherine Est	1177005817	927947
Chilanga Taqueria	1371 Ste-Catherine Est	1177530533	4494662
Rebel Brasserie	1470 Ste-Catherine Est	1161097812	2492296

Urbaine			
Complexe Sky	1474-1482 Ste-Catherine Est	1161097812	2492296
Restaurant Rosa Mexiano	1477 Ste-Catherine Est	1180191380	10049544
Bar Le Cocktail	1669 Ste-Catherine Est	1170154547	338897
Bar Rocky	1673 Ste-Catherine Est	1160529237	422774
Bar Le Stud	1812 Ste-Catherine Est	1146553673	369512
Bar Le Normandie	1295 Atateken	1172490089	337451

6- d'autoriser 21 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial du Quartier Latin, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	**Adresse**	**NEQ**	**Numéro de permis d'alcool**
3 Brasseurs	1658 rue Saint-Denis	1149785199	100015821-2
Arcade Montréal	2031 rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035 rue Saint-Denis	1171199285	9892639
Bistro à Jojo	1627 rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049 rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Brasserie du Monde	1567 rue Saint-Denis	1179435046	100080580
Café Gitana	2080 rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Frite Alors!	1710 rue Saint-Denis	1165559734	9937954
L'Abreuvoir	403 rue Ontario E	1165834665	9202201 (1er étage) et 9339003 (sous-sol)
La Distillerie	300 rue Ontario E	1162863113	9438243
Le Bled Resto Lounge	2112 rue Saint-Denis	1168282987	100083899-1
Le Bon Vieux Temps	2051B rue Saint-Denis	1178710860	18311565
Le Psy Bar	2073 rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Red Room	2037 Rue Saint-Denis	1179078515	10221556
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741 rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361 rue Émery	1168217314	100015821-2
Point Bar	2017 rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Point Bar Lounge	1735 rue Saint-Denis	1174043092	282020
Pub L'Île-Noire	1649 rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041 rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Turbo Haüs	2040 rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

7- d'autoriser 18 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	**Adresse**	**NEQ**	**Numéro de permis d'alcool**
Bar Palazo 9487-5473 Québec inc.	3435 St-Laurent	1178570843	10274449-1
Wip	3487 St-Laurent	1169762821	Permis de réunion
Zama	3709 St-Laurent	1175427187	10116798-1
Peopl	3604 St-Laurent	1165278764	100130351-1
Rouge Bar	3604 St-Laurent	1146751129	6958882
Cache Montreal	3614 St-Laurent	1178436003	1065220
TRH Bar	3699 St-Laurent	1168117860	9321845
Bar Bifteck	3702 St-Laurent	1171220297	586909
Café St-Laurent Frappé	3900 St-Laurent	1144102655	100108530-1
Bar Champs	3956 St-Laurent	1176606045	100199836-4
Barbossa	3956A St-Lauren	1163301345	9958307
Blue Dog	3958 St-Laurent	1164875743	100047878-1
Théâtre Mainline	3997 St-Laurent	1147576400	Permis de réunion
Bar Darling	4328 St-Laurent	1170723358	100099275-1

Salon Daomé	4465 St-Laurent	1164208085	9638933
Le Belmont	4483 St-Laurent	1147570320	374769
La Sala Rossa (Sotterenea)	4848 St-Laurent	2249494768	100020198-1
Casa Del Popolo	4873 St-Laurent	2249494768	100145763-1

8- d'autoriser 15 établissements d'affaires sur le territoire de la Société de développement commercial de la Plaza Saint-Hubert, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 2 mars 2025 dans le cadre de l'événement qu'elle organise pour la Nuit blanche :

Raison sociale	**Adresse**	**NEQ**	**Numéro de permis d'alcool**
Le Système	7119 Saint Hubert	1176813765	10162776-2
Tenorios	6547 Saint Hubert	1175797563	10131235-2
Ausgang Plaza	6524 St-Hubert	1163591986	9941436
Ernest	6596 St-Hubert	1176303437	10121574-1
Chez Rhox inc.	6375 Saint-Hubert	1169597896	
Nestor	6289 St-Hubert	100036558-5	100036558-1
Juliette Plaza	6220 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Montréal Plaza	6230 Saint-Hubert	1169288165	100170456-2
Tiki Bar	6388 Saint-Hubert	1172163058	100126201-3
Spaghetti Western	6390 Saint-Hubert	1178638681	10225748-1
Théâtre Plaza	6505 Saint-Hubert	1160960523	100100685-2
An Choi Plaza	6553 Saint-Hubert	1176997394	10200956-1
Marci	6600 Saint-Hubert	1178958485	10234542-1
Le Vestiaire	6634 Saint-Hubert	1168396035	100190298-2
La Cale	6839 Saint-Hubert	1173832974	10047308-7

9- d'autoriser l’organisme Organisation TURNT, enregistré au numéro 1176659762, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu’à 6 h, le 9 mars 2025 dans le cadre de l'événement « Women of the Industry » qu'il organise au 6250, avenue du Parc;

10- d'autoriser l’organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu’à 6 h, le 22 mars 2025 dans le cadre de l'événement organisé par OCTOV.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1258994002

CE25 0174

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions visant les Sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d’infrastructure majeurs », et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de réserver une somme de 6 500 000 $ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1247797005

CE25 0175

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter des zones de logement abordable dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'apporter des corrections techniques aux modalités de la cession à des fins de logement abordable d'un immeuble exempt de construction;

2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1248053015

CE25 0176

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1258399001

CE25 0177

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis dans le cadre de la réalisation de logements abordables », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1258399002

CE25 0178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Hospitalières » la nouvelle place publique située dans l'emprise de la rue Jeanne-Mance à l'intersection de l'avenue des Pins Ouest, sur une partie du lot numéro 2 162 465 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme illustrée sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1259026001

CE25 0179

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la réorganisation administrative sous la direction générale;

2- d'édicter, en vertu de l'article 2 du Règlement sur les services (22-017), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel, visant à décréter que certains services, activités ou unités administratives relèvent de la direction générale ou de l'une ou l'autre des directions générales adjointes;

3- d'autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation le 8 février 2025;

4- d'approuver le comblement du poste de directrice du bureau des commissaires par Mme Bochra Manaï, conformément à l'article 10.2.1 (alinéa 4) de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal le 8 février 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1245899001

CE25 0180

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux mainlevées accordées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2024, en vertu de l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1256825001

CE25 0181

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus, du 1er au 31 octobre 2024, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1256825002

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE25 0118 à CE25 0181 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville